50

Commission permanente

Séance du 11 mars 2024

Rapporteur : Mme LEMONNE

49218

11 - Mobilités

Fonds européen de développement régional - Mobilités - Plan de financement - Etude liaison cyclable Montreuil-le-Gast - Melesse - Saint-Grégoire

Le lundi 11 mars 2024 à 15h42, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BOURGEAUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. LAPAUSE (pouvoir donné à Mme BRUN), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 9 mai 2023 relative à la réalisation des études et à l'assistance à la concertation pour la liaison cyclable Montreuil-le-Gast - Melesse - Saint-Grégoire ;

Expose :

Le Département d'Ille-et-Vilaine, en partenariat avec Rennes Métropole, va engager des études relatives à une liaison cyclable à haut niveau de service le long de la RD 82 de Montreuil-le-Gast à Melesse jusqu'à Saint-Grégoire. Cette opération inscrite au programme Mobilités 2025 représente un aménagement d'une longueur de 10 km à vocation utilitaire.

L'itinéraire entre ces trois communes constitue une pénétrante vers la Métropole. La section entre Melesse et Saint-Grégoire, étendue sur 6 km supporte un trafic de 11 950 véhicules / jour et génère des flux de déplacements du quotidien assez conséquents, du fait de pôles d'attractivité économiques, de services, d'enseignements, d'habitats situés dans ce périmètre. Les grandes zones d'activités identifiées sur ce secteur sont Alphasis à Saint-Grégoire et Cap Malo sur les communes de La Mézière et de Melesse.

Dans le cadre du programme opérationnel Fonds européen de développement régional 2021-2027, le Département a candidaté à l'appel à projet Fonds européen de développement régional sur les mobilités pour le dossier « liaison cyclable entre Montreuil-le-Gast, Melesse et Saint-Grégoire ». Le Comité de sélection s'est réuni le 19 octobre 2023 et a donné un avis favorable pour la pré-sélection du dossier.

La liaison cyclable entre Montreuil-le-Gast, Melesse et Saint-Grégoire fait partie des 24 liaisons cyclables identifiées à ce jour du fait de leur potentiel de développement de l'usage du vélo. Elle est aussi inscrite au schéma cyclable communautaire de la communauté de communes du Val d' Ille adopté en 2018.

Cette liaison a fait l'objet d'un marché public d'études attribué le 2 février 2024 au groupement d'entreprises DCI Environnement - SOLCY - ALHYANGE Acoustique pour un montant de 397 482,50 euros HT, soit 476 979 euros TTC.

La subvention mobilisable pour ce projet est de 40 % du montant du marché d'études pour la liaison cyclable. En cas d'obtention de la subvention la recette sera prévue sur l'imputation 13-843-13272-P31.

Le plan de financement prévisionnel de cette étude se décompose ainsi :

Dépenses		**Recettes**	
Marché public d'études	397 482,50 € HT	Département	238 489,50 € HT
		Europe	158 993,00 € HT
Total	**397 482,50 € HT**	**Total**	**397 482,50 € HT**

ename="Capture d'écran 2024-02-08 165658.png" style="width: 658.5pt;">

Décide :

- d'approuver le plan prévisionnel de financement d'études de réalisation de la piste cyclable à haut niveau de service entre Montreuil-le-Gast, Melesse et Saint-Grégoire ;

- de déposer un dossier de candidature et de solliciter une subvention européenne au titre du Fonds européen de développement régional pour la réalisation de ces travaux.

Vote :

Pour : 54	Contre : 0	Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 12 mars 2024 ID : CP20242182	Pour extrait conforme Signé électroniquement le mercredi 13 mars 2024 Pour le Président et par délégation, La cheffe du Service de l'assemblée Blandine GUIHEUX